

L'ÉLECTRO-ENTREPRISE, Paris Émanation de la [Banque mutuelle d'études](#)

A.G. constitutive, 14 novembre 1913.

CONSTITUTIONS (*Cote de la Bourse et de la banque*, 15 décembre 1913)

L'Électro-Entreprise, au capital de 1 million 800.000 fr., divisé en 3.600 actions de 500 fr. — Siège social à Paris, 8, rue Nouvelle. — Conseil d'administration : MM. V. Baguès ¹, J. Deleury ², P. Renaud ³, L. Candéliez ⁴, A. Flicoteaux, F. Rhodes ⁵ et A. Liouville ⁶. — Statuts déposés chez Me Bazin, notaire à Paris, et extrait publié dans « Le Journal spécial des Sociétés françaises par actions » du 12 décembre 1913.

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 décembre 1913)

L'Électro-Entreprise (Anciens services électriques Baguès). — Société anonyme. Objet : production, distribution, transformation et utilisation de l'électricité. Durée : 99 ans. Capital : 1.800.000 fr. divisé en 3.600 actions de 500 fr. dont 2.910 actions privilégiées ou de priorité et 690 actions ordinaires attribuées à M. Baguès en représentation de ses apports. Siège social : 8, rue Nouvelle, Paris [= Banque mutuelle d'études].

¹ Victor Eugène Baguès (Paris IV^e, 27 nov. 1876-Paris XVI^e, 4 mai 1934) : fils d'Eugène Baguès et d'Eugénie Clémentine MARIE. Marié à Paris XVI^e, le 3 déc. 1917, avec Marie (« Mariette ») Fasquelle. HEC. Grand blessé de guerre. Chevalier de la Légion d'honneur du 22 mai 1926. À l'origine des services électriques Baguès, transformés en Électro-Entreprise. Dirigeant de la serrurerie Baguès, Paris, New-York, Londres, Bruxelles. Membre du comité des conseillers du commerce extérieur.

² Jules Deleury : ingénieur ECP, il fait carrière au Gaz continental. Administrateur de la Compagnie des compteurs (1908) et de la Banque mutuelle d'études (1911). Voir [encadré](#).

³ Paul Renaud (1878-1916) : fondateur de la Banque mutuelle d'études (1911). Voir [encadré](#).

⁴ Baron Louis Candéliez, propriétaire à Avenay (Marne) : commissaire aux comptes de l'Union Approvisionnement, succursaliste de Clermont-Ferrand, société également constituée par la Banque mutuelle d'études (mars 1913).

⁵ Fernand Rhodes : ancien avoué à Aurillac (1888), puis Murat (1896-1903). Fondateur à cette date des Éts Fourré et Rhodes, travaux publics, transformés en 1912 en S.A. sous l'égide de la Banque mutuelle d'études.

⁶ Lucien *Albert* Liouville (Longwy, 7 juillet 1875-Paris VI^e, 17 déc. 1957) : fils de François Adolphe Liouville et de Marie-Louise Josephine Mélard. Marié à Paris X^e, le 23 avril 1901 avec Marie Adèle Alice Boutin. Ingénieur ECP. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 déc. 1918 : capitaine d'artillerie territoriale au 105^e R.A.L., ingénieur à la poudrerie nationale de Saint-Médard-en-Jalles. Officier du 7 juillet 1933 : parrainé par son oncle, Léon Albert Louis Mélard, inspecteur général militaire des poudres. Administrateur des Éts Gallois, des Éts Genteur, des Éts Paul Gadot, tous avatars électriques de la Banque mutuelle d'études, président de la Manufacture parisienne de fils et câbles électriques (1920), administrateur de la Société des grandes entreprises méridionales (oct. 1922) et des Tanneries Fesquet (déc. 1922). Actif président de l'Union sociale d'ingénieurs catholiques (U. S. I. C.).

Appels de fonds
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juillet 1929)

L'Électro-entreprise. — Siège social : 8, rue Nouvelle, Paris. Appel du 3^e quart sur les actions, ou 125 francs ; avant le 1^{er} octobre à la Banque mutuelle d'études, 8, rue Nouvelle.

L'Électro-Entreprise
(*La Journée industrielle*, 14 janvier 1919)

Cette société, dont le siège est à Paris, rue Nouvelle, 8, augmente son capital et le porte de 1.140.000 francs à 2 millions de francs, par l'émission de 1.400 actions de priorité de 400 francs.

Il s'agit, rappelons-le, d'une entreprise qui a pour objet la production, la distribution, la transformation, l'utilisation de l'électricité et de tous autres agents d'énergie. La fabrication (à l'exclusion de la lustrerie de luxe et la ferronnerie d'art), l'achat, la vente, la location et l'installation de tous appareils, de toutes machines, de tous articles se rapportant directement ou indirectement à ces industries.

L'Électro-Entreprise
(*La Journée industrielle*, 19 février 1919)

Moulun, adm.

Ferdinand GROS (1883-1964), président

Polytechnicien.
Dirigeant d'une quarantaine de sociétés.
Fondateur et président de l'Azote français. Voir [encadré](#).

L'Électro-Entreprise

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16 JUIN 1921
(*La Vie financière*, 21 juillet 1921)

Le dividende est fixé à 10 % pour les actions ordinaires et pour les actions privilégiées, à 6 % sur le montant libéré, plus 4 % sur le montant nominal.

La séance est ouverte par M. Ferdinand Gros, qui appelle au bureau, comme scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. Texier et Guillet. M. Legendre remplit les fonctions de secrétaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte du septième exercice de notre société.

Malgré la crise générale qui s'est abattue sur l'industrie française, les résultats de cet exercice sont très satisfaisants.

Les bénéfices nets, après déduction des frais généraux, des amortissements et des réserves, sont de 297.030 fr. 02 contre 226.498 fr. 07 pour l'exercice précédent.

En exécution de l'article 38 des statuts, nous vous proposons les répartitions suivantes :

1° 5 % à la réserve légale ;

2° Un intérêt de 6 % aux actions privilégiées ;

3° Un intérêt de 6 % aux actions ordinaires ;

4° Sur le solde, après déduction des 15 % prévus au conseil d'administration, nous vous proposons de distribuer un dividende supplémentaire de 4 % aux actions privilégiées et aux actions ordinaires.

Pour le surplus, M le commissaire aux comptes, avec toute la compétence qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions, entrera dans le détail des chiffres.

Nous avons, au cours de cet exercice, entrepris de très importants travaux dans les différentes branches où s'exerce notre activité. Notre branche Immeubles, malgré la crise qui a continué à sévir dans le bâtiment, puissamment aidée par l'actif concours de M. Baguès, a pu réaliser un chiffre d'affaires intéressant et fournir largement sa part dans les bénéfices.

Elle a notamment procédé à l'aménagement de l'Hotel du Rhin et du King's George restaurant, place Vendôme ; de l'hôtel de l'ambassade d'Espagne ; du théâtre de la Cité Bergère ; d'un grand immeuble de la rue de Provence pour la Société des Immeubles Industriels ; du restaurant Majestic, à Bordeaux.

Un effort tout particulier a été consacré au service d'installations téléphoniques et nous avons été agréés comme fournisseurs de l'administration des P. T. T. qui nous a confié l'exécution des nouvelles installations de la Bourse.

Notre branche industrielle s'est activement développée :

Dans le Nord, nous avons achevé l'établissement du réseau de la Compagnie électrique des houillères du Pas-de-Calais et nous avons procédé à la reconstitution des secteurs de diverses communes dévastées.

Dans l'Est, notre succursale de Reims a continué ses travaux pour la Société du Gaz de Reims et la Société de production et de distribution d'énergie.

Nous avons, en outre, entrepris, pour la Compagnie du Chemin de fer de l'Est, la réfection d'une partie de son réseau de téléphone et de télégraphe.

Dans le Midi, la Société d'énergie électrique de la Sorgue et du Tarn nous a confié la construction de cent kilomètres de lignes haute tension.

Dans l'Ouest, nous sommes devenus les entrepreneurs de la Société l'Électrique de Bretagne qui nous a passé une première commande de plus d'un million de travaux et dont le programme prévoit des lignes de haute tension pour l'alimentation de tous les centres importants de la région de l'Ouest.

La situation actuelle de l'Électro Entreprise se présente donc de la façon la plus favorable ; mais ce qui est plus intéressant, c'est que sa situation à venir paraît devoir être encore meilleure, et voici pourquoi.

Outre les commandes de toutes sortes que nous pouvons espérer pour des travaux rentrant dans le cadre ordinaire de notre entreprise, une nouvelle voie s'ouvre à nous : c'est celle concernant l'électrification des chemins de fer. D'ores et déjà, des

commandes que nous avons en portefeuille nous assurent un travail à plein rendement pendant deux années.

Vous savez, Messieurs, combien est vaste le programme arrêté par les pouvoirs publics pour l'électrification des chemins de fer en France ; il se résume en ceci : 300 kilomètres environ à transformer sur le réseau du P.-L.-M, 3.000 kilomètres environ à transformer sur le réseau du P.-O., 4.000 kilomètres, c'est-à-dire tout le réseau, pour la Compagnie des Chemins de fer du Midi.

Ce programme d'électrification va nécessiter la construction et l'aménagement de nombreuses usines pour la production et la transformation du courant ; l'établissement d'un vaste réseau de distribution haute tension et l'équipement, tout le long des voies ferrées, d'un système de lignes aériennes où d'un rail conducteur pour l'amenée de l'énergie aux tracteurs électriques.

En ce qui concerne les usines et le réseau de distribution à très haute tension, nous avons tout lieu d'espérer qu'une partie des travaux nous sera confiée. Le champ est très vaste, et chaque entrepreneur sérieux obtiendra très vraisemblablement une part importante.

En ce qui concerne les lignes de prise de courant le long des voies ferrées, notre position est particulièrement favorable ; nous nous permettons, Messieurs, de nous étendre un peu plus longuement sur ce sujet.

C'est depuis peu de temps seulement que le problème de la traction électrique à grande vitesse des trains lourds s'est posé ; jusqu'à ces dernières années, on ne dépassait pas des vitesses de 60 à 66 kilomètres à l'heure en utilisant une prise de courant par ligne aérienne.

Quand le besoin s'est fait sentir de pousser plus loin les vitesses, les efforts des ingénieurs tendirent d'abord à améliorer la construction des lignes aériennes pour les rendre et plus robustes et plus souples : la robustesse et la souplesse conjuguées sont, en effet, les deux facteurs essentiels du bon fonctionnement de ces lignes.

Devant la difficulté du problème à résoudre, les compagnies de Chemin de fer se rejetèrent sur la prise de courant par troisième rail : c'était une solution : le fonctionnement était satisfaisant, mais il n'en subsistait pas moins de nombreux inconvénients : prix d'installation très élevé, encombrement des voies, principalement dans les gares, danger permanent pour le public et pour le personnel. Ce dernier inconvénient, en particulier, va en s'aggravant avec les progrès de la technique, car la tension électrique adoptée pour les moteurs de traction augmente continuellement : de 500 volts qui étaient le point de départ, la tension s'est levée à 800, à 1.200, à 1.500 et à 2.400 volts. Il est évident qu'il est extrêmement dangereux de mettre à fleur de sol, dans des endroits fréquentés tels que les gares, stations, passages à niveau, des conducteurs à une pareille tension, aussi bien protégées soient-ils par des installations soumises à des trépidations et souvent à des chocs violents.

Les compagnies françaises de chemins de fer, lorsqu'elles durent, l'année dernière, établir un programme d'ensemble pour tous les réseaux, s'arrêtèrent à une solution mixte que se résume en ceci :

Tension admise : 1.500 volts.

Prise de courant par troisième rail en pleine voie où les grandes vitesses doivent être réalisées.

Prise de courant par ligne aérienne dans les gares où les vitesses sont réduites.

Solution bâtarde et coûteuse car, sur des portions importantes de voie, on est amené à installer en même temps le troisième rail et la ligne aérienne.

L'Électro-Entreprise s'est alors attaquée au problème grâce à la technicité de ses ingénieurs, grâce la longue expérience en matière de traction électrique de la ligne Bisson-Bergès maintenant absorbée par elle, grâce aussi aux travaux en cours pour la Compagnie des Chemins de fer du Midi qui nous ont donné la possibilité de faire des essais, nous avons pu établir un type de ligne aérienne sur lequel des vitesses de 120

kilomètres à l'heure ont été réalisées avec un fonctionnement parfait, démontrant ainsi que le problème, considéré comme irréalisable, était résolu.

Ces essais ont eu lieu en présence du haut personnel de la Compagnie du Midi et l'ont amenée à envisager l'abandon du projet de troisième rail pour le remplacer par des lignes de contact aériennes à suspension caténaire.

À cette décision technique de la Compagnie du Midi, il ne faut que la consécration du ministère des travaux publics qui, tenu au courant du résultat des essais et partisan de toutes les économies qu'ils rendent possibles, ne soulèvera sans doute aucune objection.

Ces quelques développements, Messieurs, étaient indispensables pour que vous vous fassiez une idée exacte de la place que l'Électro-Entreprise tient maintenant dans les questions de traction électrique ; ils vous aideront à comprendre pourquoi nous avons la conviction que nous serons appelés à exécuter une grande partie des travaux d'électrification des chemins de fer français.

Honneur oblige, nous sommes fiers, Messieurs, que votre maison, entreprise prospère, soit en même temps un laboratoire où s'élaborent, souvent avec succès, les solutions des problèmes difficiles que pose la technique électrique contemporaine.

Votre conseil tient à remercier la Banque mutuelle d'études du concours financier qu'il a trouvé auprès d'elle.

Il tient à remercier également la Société financière pour l'industrie, dont notre président, M. Gros, est le gérant, pour l'aide considérable qu'elle nous a prêtée dans nos tractations avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi.

Nous vous prions d'approuver les opérations passées avec votre Société et ceux de ses administrateurs qui font partie d'autres sociétés. Ces opérations se réfèrent soit aux relations avec la Banque mutuelle d'études et la Société financière pour l'industrie, soit aux commandes de travaux passées par M Gros à votre société, soit à des affaires entreprises en participation avec les sociétés dont MM. Gros et Dain sont administrateurs.

Le détail de ces diverses opérations sera d'ailleurs fourni verbalement à l'assemblée générale.

Les dispositions de l'article 20 des statuts désignent M. le baron Candéliez comme administrateur sortant et rééligible ; vous aurez donc à statuer sur sa réélection ou son remplacement.

Vous aurez aussi à statuer sur la nomination du commissaire aux comptes et de deux commissaires aux comptes suppléants, et à fixer l'allocation du commissaire aux comptes titulaire.

Le conseil d'administration

BILAN AU 28 FEVRIER 1921

ACTIF	
Immobilisations :	
Fonds de commerce	370.000 00
Frais de premier établissement	1 00
Frais d'installation	93.450 97
Matériel d'entreprise et outillage	575.440 28
Mobilier	84.495 29

Réalisable	
Actionnaires	93.150 00
Marchandises en magasin :	
Paris	496.501 94
Agences	1.131.818 31
Chantiers en cours (dépenses effectuées sur)	7.008.402 29
Clients et débiteurs divers	2.376.430 76
Cautionnements et dépôts divers	43. 077 20
Effets à recevoir	47.427 70
Participations	82.125 00
Disponible	62.481 28
Caisse	62.481 24
Banques :	
Compte de dépôts	242.519 69
Comptes d'avances sur travaux	3 916.06 38
	<u>17 623.656 05</u>
PASSIF	
Capital actions	1.000.00 00
Réserve légale	32.869 91
Acomptes reçus sur travaux en cours	11.179.155 99
Exigible	
Fournisseurs divers	986.072 94
Créditeurs divers	769.593 39
Réserves	
Réserves pour amortissement :	
Installations	31.375 92
Matériel	202.714 35
Mobilier	29.600 57
Réserves pour intérêts moratoires et divers	59.110 72
Réservés pour retraites ouvrières	11.261 86
Report de l'exercice précédent	24.900 38

Bénéfice de exercice.	297.030 02
	<u>17.623.636 03</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Rabais sur règlements de clients	17.356 63
Frais généraux	1.450.777 82
Amortissements	150.757 00
Bénéfice net de exercice	297.020 02
	<u>1.915.921 45</u>
CRÉDIT	
Escomptes de fournisseurs	778 42
Bénéfices bruts	1.905.143 05
	<u>1.915.921 45</u>

Répartition proposée

Réserve légale 5 %	14.851 50
Dividende 6 % sur montant libéré des actions	150.600 45
15 % au conseil d' administration sur 131.578 fr. 07 (297 030 fr. 2 — 165.451 fr. 95)	19.736 70
4 % dividende supplémentaire aux actions	107.543 12
Report à nouveau 7 ^e exercice	4.298 25
Report à nouveau exercice précédent	24.900 38
	<u>321.930 40</u>

RAPPORT DE COMMISSAIRE DES COMPTES

.....

Le commissaire aux comptes,
A. FERRAND

LES RÉOLUTIONS

Les résolutions suivantes sont ensuite mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes pour l'exercice 1920, approuve les comptes et le bilan dudit exercice ainsi que la répartition du solde créditeur du compte Pertes et Profits, tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration, ladite approbation emportant quitus pour les administrateurs.

Deuxième résolution

L'assemblée fixe le dividende :

Pour les actions privilégiées, à 6 % sur le montant libéré de chaque titre, plus 4 % sur le montant nominal de chaque titre.

Pour les actions ordinaires, l'assemblée fixe à 16 % le dividende.

Ce dividende sera payé net d'impôts contre remise du coupon n° 5 à la Banque mutuelle d'études, 168, boulevard Haussmann, à Paris, à partir du 15 juillet courant.

Troisième résolution

L'assemblée sur la proposition du conseil, approuve le report à nouveau de 29.198 fr. 63 formant le solde des bénéfices de l'exercice.

Quatrième résolution

L'assemblée fixe les jetons de présence attribués au conseil d'administration pour l'exercice 1921 à 3.000 fr, par an et par administrateur.

Cinquième résolution

M. le président déclare que, lors de sa dernière réunion, l'assemblée générale de la Banque mutuelle d'études a exprimé à l'unanimité le désir de voir la Banque représentée dans les conseils d'administration des sociétés filiales, comme par le passé.

M. Guittet, administrateur de la B. M. E., expose que cette dernière désirerait en principe avoir deux sièges dans les conseils des filiales : l'un lui serait réservé à elle-même, en tant que personne juridique, l'autre serait attribué à un de ses administrateurs.

M. le président propose alors de nommer la B. M. E. en remplacement de M. le baron Candéliez, dont le mandat est arrivé à expiration et auquel il exprime ses regrets au nom de l'assemblée.

La résolution suivants est ensuite mise aux voix :

L'assemblée nomme comme administrateur, pour une durée de 6 ans, la Banque mutuelle d'études, société anonyme dont le siège est à Paris, 108, boulevard Haussmann, en remplacement de M. le baron Candéliez, administrateur sortant.

Sixième résolution

L'assemblée nomme M. Ferrand commissaire aux comptes, où à son défaut MM, Walbaum et Ramin comme commissaires suppléants, chargés de faire un rapport sur l'exercice 1921 et sur la situation de la Société, conformément à la loi.

Septième résolution

L'assemblée fixe à 1.500 fr. la rémunération à laquelle aura droit celui des commissaires aux comptes qui en remplira les fonctions.

Huitième résolution

L'assemblée renouvelle, en tant que besoin, aux membres du conseil d'administration, l'autorisation qu'elle leur a donnée, de conserver les fonctions qu'ils exercent respectivement dans diverses sociétés avec lesquelles l'Électro- Entreprise a fait on peut être appelée à faire des traités où conclure des marchés, sauf à en rendre compte à l'assemblée générale, conformément à la loi.

Elle ratifie les opérations faites pendant l'exercice précédent entre la Société et ses administrateurs ou entre la société et d'autres sociétés ayant avec elle des administrateurs communs, opérations dont le détail a été donné à l'assemblée.

LES DIFFÉRENTS PROCÉDÉS SYNTHÉTIQUES
POUR
LA FABRICATION DES ENGRAIS AZOTÉS
(*La Journée industrielle*, 18 octobre 1921)
[la Nitrogène*]

.....
il faut laisser à l'Allemagne et aux pays riches en charbon le procédé Haber, la France ne peut travailler économiquement qu'avec le procédé à l'arc.

Des spécialistes, les dirigeants de l' « Azote Français* », se sont attaqués à la question avec le concours éclairé de la Société l' « Électro-Entreprise » qui possède une grande expérience des problèmes électro-chimiques.

Les études se poursuivent, scientifiquement et rationnellement depuis des années. L'Électro-Entreprise a déjà réalisé un four triphasé qui donne les meilleurs résultats et a permis de contrôler que le prix de revient des produits fabriqués est inférieur à celui que donneraient, en France, les procédés à l'ammoniaque.

Or, le procédé à l'arc n'a encore qu'un faible rendement, susceptible d'une très grosse amélioration. Il est difficile, étant donné le secret des recherches, de dire dans quelle voie, fructueuse d'ailleurs, elles arum poursuivies.

Il faut féliciter l'entrepreneur avisé et sérieux qu'est l'Électro-Entreprise de ne pas imiter son activité à l'entreprise seule et d'aider de ses efforts les chimistes de l'azote.

SOCIÉTÉ DES GRANDES ENTREPRISES MÉRIDIONALES
(*La Journée industrielle*, 28 décembre 1921)
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 décembre 1921)

Dans la liste des souscripteurs à cette augmentation de capital figurent notamment les Établissements Sainrapt et Brice (travaux publics), la [Société l'Électro-Entreprise](#), les Établissements Fourré et Rhodes (travaux publics) et la Société financière pour l'Industrie*).

Le dîner du 5^e anniversaire de la *Journée industrielle*
(*La Journée industrielle*, 4 mai 1922)

Guérin, administrateur de L'Électro-Entreprise

L'Électro-Entreprise

ASSEMBLÉE ORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 4 MAI 1922 (*La Vie financière*, 12 mai 1922)

Ferdinand Gros, président du conseil d'administration, ouvre la séance, assisté de MM. Belzacq et Villatte des Prunes.

M. Pagnier est désigné comme secrétaire.

10.486 actions sont représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte du huitième exercice de notre société.

L'année qui vient de s'écouler et qui fut si dure pour tant d'industries, à vu se réaliser pour l'Électro-Entreprise les espoirs dont nous vous avons fait part à notre dernière assemblée.

les bénéfiques mets, après déduction des frais généraux, des amortissements et des réserves, sont de 760.967 fr. contre 297.030 fr pour l'exercice précédent.

En exécution de l'article 38 des statuts, nous vous proposons les répartitions suivantes :

1° 5 % à la réserve légale ;

2° Un intérêt de 24 fr., soit 6 % aux actions privilégiées ;

3° Un intérêt de 24 fr, soit 6 % aux actions ordinaires ;

4° Sur le solde, après déduction des 15 % prévus au conseil d'administration, nous vous proposons de distribuer un dividende brut supplémentaire de 31 fr. 55, soit 7,9 %, aux actions privilégiées et aux actions ordinaires.

Si vous approuvez cette proposition, les actionnaires toucheront un dividende brut de 55 fr. 55 par action, soit 50 fr. net, 12,5 % de la valeur nominale du titre.

Pour le surplus, M. le commissaire aux comptes, avec toute la compétence qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions, entrera dans le détail des chiffres.

Nous nous permettons, cependant, d'attirer votre attention sur l'importance du montant des amortissements et des réserves que nous vous proposons de faire cette année, qui s'élève à 1.151.906 fr. 65, y compris l'amortissement du fonds de commerce et les frais d'installation.

À celle somme, s'ajoute une somme de 192.917 francs d'amortissement de matériel que nous passons directement en dépenses de chantiers.

La crise du bâtiment ne s'est pas atténuée au cours de cet exercice. Néanmoins, notre branche Immeubles, grâce à l'activité et au dévouement de notre personnel, a réussi à conserver la clientèle de la maison, malgré l'âpreté de la concurrence. Des travaux importants ont été exécutés : nous vous signalons, entre autres, ceux de la Lloyd's Bank, de l'Equitable Trust, de la Banque de Montréal, du casino de Deauville, des bijoutiers Boucheron et Cartier.

La parfaite exécution des travaux qui nous ont été confiés a toujours donné satisfaction à notre clientèle et nous demeurons admirablement placés pour profiter de la reprise des affaires le jour où elle se produira.

Notre branche industrielle a maintenu également son activité. Nous avons exécuté à Lille, les travaux d'installation des Usines de Pérenchies qui avaient été complètement détruites. Nous avons ouvert des chantiers importants pour la Société Force et Lumière des Pyrénées, dans la région de Bagnères-de-Bigorre, [et pour la Compagnie centrale des Phosphates](#)⁷, en Algérie.

⁷ Le retard dans la construction et le mauvais fonctionnement de cette centrale précipita la faillite de la [Compagnie centrale des phosphates](#).

Par ailleurs, nous avons continué des travaux entrepris pour l'Énergie électrique de la Sorgue et du Tarn, pour l'Électrique de Bretagne et pour les industriels de la région rémoise.

Mais si nos branches Immeubles et Industrielle ont pu, malgré la crise, conserver leur activité, notre branche Traction a pris un développement considérable.

À la suite des études et des essais dont nous vous avons parlé l'année dernière, la Compagnie des Chemins de fer du Midi nous a confié l'équipement électrique de la ligne Toulouse-Tarbes-Dax. Pour la première fois en France, la traction électrique va être appliquée sur une longueur de 330 kilomètres d'une ligne au grand trafic.

La marche de nos chantiers donne toute satisfaction à notre client, et nous nous maintenons dans les délais prévus pour l'exécution du programme.

Voilà, dans ses grandes lignes, l'œuvre accomplie cette année. Nous vous exposerons, au cours de l'assemblée générale extraordinaire qui va suivre, notre programme pour l'avenir.

Vous serez peut-être surpris, agréablement surpris, que nous puissions vous présenter les résultats satisfaisants qui apparaissent à notre bilan, malgré la crise terrible qui a sévi sur la France, touchant toutes les branches de l'activité humaine, commerciales industrielles ou financières, en un mot toute notre clientèle.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que toute la puissance d'une société d'entreprise réside dans la valeur de son personnel. Tous nos efforts, dans ces dernières années, ont donc porté sur le choix de nos collaborateurs, et nous pouvons dire aujourd'hui que nous avons été assez heureux pour arriver à grouper autour de nous, et dans tous nos services, des compétences indiscutables. Nous avons pu constater que tous ont travaillé dans le but commun, avec un zèle que les difficultés m'ont fait qu'accroître. Voilà le secret de notre succès.

L'Électro-Entreprise possède, à l'heure actuelle, un capital d'énergie qu'elle ne doit pas laisser s'émietter. Votre conseil a pensé que le meilleur moyen de le conserver était d'intéresser largement le personnel à la bonne marche de la société. Il a décidé de prélever, chaque année, en plus des participations qui sont attribuées aux administrateurs que ont reçu de lui des mandats spéciaux, une somme qui sera partagée entre ses collaborateurs. Nous sommes certains que cette mesure, créant une étroite communauté d'intérêts entre la Société et son personnel, assure un excellent rendement du travail de tous pour le plus grand profit de l'Électro-Entreprise.

Votre conseil tient à remercier la Banque mutuelle d'études et la Société financière pour l'industrie du concours financier qu'il a trouvé auprès d'elles.

Nous vous prions d'approuver les opérations passées entre votre société et ceux de vos administrateurs qui font partie d'autres sociétés.

Ces opérations se réfèrent soit aux relations avec la Banque mutuelle d'études et la Société financière pour l'industrie, soit aux commandes de travaux passés par M. Baguès et par les sociétés dont MM. Gros, Dain et Moulun sont administrateurs. Le détail de ces diverses opérations sera d'ailleurs fourni verbalement à l'assemblée générale.

Nous vous proposons de donner quitus de leur gestion à MM. Candeliez et Nouzaret ⁸, M. Nouzaret ayant donné sa démission au cours de l'exercice.

Nous vous demandons de ratifier la nomination de M. Treboul ⁹, comme administrateur en remplacement de M. Nouzaret.

Les dispositions de l'article 20 des statuts désignent M. Dain comme administrateur sortant et rééligible : vous aurez donc à statuer sur sa réélection où son remplacement.

⁸ Jean Nouzaret (1867-1929) : ancien président de la Banque mutuelle d'études. Voir [encadré](#).

⁹ Gaston Treboul (1860-1940) : polytechnicien, ingénieur du Génie maritime, il représente également la Banque mutuelle d'études à l'Électro-Entreprise et à la Compagnie agricole oranaise. Futur président de la Compagnie nosybéenne d'industries agricoles. Voir [encadré](#).

Vous aurez aussi à statuer sur la nomination du commissaire aux comptes et de deux commissaires aux comptes suppléants, et à fixer l'allocation au commissaire aux comptes titulaire.

Le conseil d'administration.

.....

Groupe de l'Habitation franco-américaine
(*La Journée industrielle*, 9 décembre 1922)

Conseil d'administration
Pierre Guérin, représentant l'Électro-Entreprise

Les lignes aériennes de contact des Chemins de fer du Midi
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 décembre 1922)

Au début de l'été 1923, les trains seront fractionnés électriquement sur la ligne Toulouse-Tarbes-Pau-Dax, dépendant du réseau de la Compagnie des Chemins de fer du Midi.

Ce sera le couronnement d'une œuvre dont le premier acte a été la mise en marche d'un train électrique entre Pau et Lourdes le 30 octobre dernier, œuvre nationale qui fait le plus grand honneur aux ingénieurs, aux constructeurs, aux entrepreneurs qui y ont collaboré. Il a fallu résoudre de multiples problèmes et coordonner de nombreux éléments pour former un tout parfait.

Le public qui appréciera les avantages du nouveau mode de traction — trains plus nombreux, vitesse accrue, propreté des voitures, suppression des escarilles — ne se rend pas suffisamment compte de l'énorme effort produit et de tout ce que les ingénieurs et le personnel de tout ordre ont dû dépenser d'énergie, de patience, d'imagination pour atteindre le but.

Une des difficultés à surmonter, et non des moindres, a été l'installation de la ligne aérienne de contact sur laquelle viennent frotter des appareils pour la capta timon du courant.

Cette ligne aérienne de contact est construite dans les courbes suivant le système à caténaire inclinée ; son montage ne pouvait être effectué que par des spécialistes très au courant de ce genre de travail. C'est d'ailleurs la raison qui en a fait confier l'exécution à la Société L'Électro-Entreprise qui, ayant absorbé il y a quelques années les services électriques Bisson, Bergès et Cie s'était assurée tout le personnel spécialisé que possédait depuis une vingtaine d'années cette ancienne maison.

Les travaux d'équipement de la ligne caténaire réalisés sur le réseau de la Com. pagaie des Chemins de fer du Midi sont de deux sortes :

1° Modification, entre Montrejeau et Pau, d'une ancienne ligne construite avant la guerre pour le courant monophasé à haute tension.

2° Construction de lignes neuves entre Toulouse et Montrejeau, d'une part, et entre Pau et Dax, d'autre part.

La première partie du travail se présentait dans des conditions particulièrement délicates, car il s'agissait de renforcer une installation existante en doublant la section des conducteurs de la caténaire et en ajoutant de nouveaux feeders. On connaît les difficultés que l'on rencontre et les précautions dont il faut s'entourer lorsqu'il s'agit de reprendre un travail en sous-œuvre ; c'est quelque chose d'analogue que L'Électro-Entreprise a dû réaliser sur le tronçon de Montrejeau a Pau ; en outre, la présence du

courant à haute tension le long des voies et le passage de très nombreux trains, principalement en période d'été, ne pouvaient que compliquer ce travail difficile.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre a été menée à bonne fin et la ligne aérienne se présente fort bien, avec élégance même ; la façon dont le fil de contact épouse complètement les sinuosités de la voie dans les courbes est tout à fait remarquable. A noter également la manière dont ont été traités les aiguillages et croisements aériens.

Toute la ligne de Montrejeau à Pau est montée sur portiques constitués par des pylônes et des poutrelles métalliques.

Au contraire, dans les sections Toulouse-Montrejeau et Pau-Dax, on a fait un usage presque général de poteaux en ciment armé dressés sur un côté seulement de la plateforme et supportant de longues consoles intéressant les deux voies. Le système de suspension des lignes caténaire est également très simplifié, mais il s'agit là de travaux neufs où l'on n'est pas gêné par des installations préexistantes.

Outre les deux lignes de contact à suspension caténaire, les poteaux supportent une ligne triphasée à 60.000 volts destinée à amener aux sous-stations disposées le long de la voie, le courant qui y est converti en courant continu de 1.500 volts que l'on envoie dans les caténaires. Une ligne triphasée 10.000 volts, supportée toujours par les mêmes poteaux, transporte le courant nécessaire pour l'éclairage, les signaux et tous les services accessoires des gares.

Les travaux de construction ont été commencés au début de l'année 1921 et trente mois plus tard, c'est-à-dire pour l'été 1923, la traction électrique pourra fonctionner d'une façon régulière depuis Toulouse jusqu'à Dax, soit sur plus de trois cents kilomètres.

La Société l'Électro-Entreprise possède actuellement un personnel de premier ordre et un matériel spécial lui permettant d'envisager des travaux d'équipement de lignes caténaires d'une importance aussi grande soit-elle, menés avec le maximum de rapidité.

L'activité de l'Électro-Entreprise ne se borne pas à l'électrification des chemins de fer ; elle a construit et construit actuellement de nombreuses lignes de transport de force jusqu'à 150.000 volts ; elle a également assuré l'équipement de plusieurs usines électriques, parmi lesquelles il faut citer spécialement les trois centrales hydroélectriques pour l'utilisation des eaux de tout le bassin versant de la région de Luchon. Ces centrales, de l'avis des hommes de l'art, sont à classer parmi les plus belles installations d'Europe et même d'Amérique.

L'ÉLECTRO-ENTREPRISE

(L'Information financière, économique et politique, 12 avril 1924)

L'assemblée extraordinaire du 10 avril a autorisé le conseil à porter le capital de 7 à 12 millions et a modifié les statuts en conséquence.

L'ÉLECTRO-ENTREPRISE

Augmentation de capital

(BALO, 12 mai 1924)

Total de bilan : 17.993.209 79.

Un administrateur délégué,

PIERRE GUÉRIN, 8, rue Decamps.

Un administrateur délégué,

GASTON MAGNAN, 65, rue Manin, Paris.

(*L'Information financière, économique et politique*, 25 juin 1924)

ÉLECTRO-ENTREPRISE. — Les bénéfices nets ressortent, pour 1923-24, à 365.836 fr., après l'attribution de 1.066.174 francs aux amortissements et réserves. Le conseil proposera à l'assemblée un dividende de 6 %, contre 12 1/2 % précédemment.

L'ÉLECTRO-ENTREPRISE
(*La Journée industrielle*, 5 juillet 1924)

L'assemblée ordinaire tenue avant-hier, sous la présidence de M. [Ferdinand] Gros, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923-1924, clos le 23 février dernier, et se soldant par un bénéfice net de 366.886 fr. 61. Le dividende a été fixé à 6 %, soit 24 fr. par action et le solde de 674 fr. 22 reporté à nouveau.

Le rapport du conseil mentionne que la branche immeubles est toujours très active. La Banque de France a confié à la Compagnie d'importants chantiers, à Brest, Mont-de-Marsan, Mamers, etc. À Paris, les affaires se sont poursuivies normalement, notamment pour la Ménagère, l'Hôtel Edouard-VII, la Lloyds Bank et l'Equitable Trust. Dans la branche installations de force et de traction, les principaux clients sont les Compagnies de chemins de fer du P.O. et du Midi, la Société Normande de Métallurgie et la Société Biterroise de Force et de Lumière*.

Une assemblée extraordinaire a régularisé la récente augmentation du capital social, porté de 7 à 10 millions et autorisé le conseil à porter celui-ci, ultérieurement, jusqu'à 12 millions.

Électro-Entreprise
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1924)

Réunis hier en assemblée extraordinaire, les actionnaires de cette société ont régularisé l'augmentation de 7 à 10 millions de francs du capital social, et modifié les statuts en conséquence.

Annuaire industriel, 1925 :
Albert Liouville, ing. E.C.P., vice-prés. de la Soc. l'Électro-Entreprise à Paris ; adm.
GRANDES ENTREPRISES MÉRIDIONALES (Soc. des)

Annuaire Desfossés, 1925, p. 752 :
Électro-Entreprise
Conseil : P. Guérin, G. Magnan, F. Gros, Dain, Moulun, Treboul, Baguès, Liouville, P. Lacaille ¹⁰, L. Maréchal.

Annuaire industriel, 1925 :

¹⁰ Pierre Lacaille (1881-1964) : polytechnicien, administrateur du groupe Devilder et autres sociétés, futur administrateur délégué, puis directeur général de l'Électro-Entreprise, président de la Niabang, caféiers au Cameroun. Voir [encadré](#).

PHOSPHATES DE CIERP (Cie des), 18, r. de la Chaussée-d'Antin, Paris, 9^e. T. Gut. 10-51. Cap. 530.000 fr. Adm. ... Pierre Guérin...

Électro-Entreprise
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juin 1925)

L'assemblée ordinaire tenue le 24 juin, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 28 février 1925, se soldant par un bénéfice net de 925.606 francs après 515.848 francs d'amortissements.

En voici la répartition : réserve légale. 46.250 francs ; 6 % aux actions, 600.000 fr. ; au Conseil, 41.898 fr. ; au fonds de prévoyance, 125.000 fr. -, dividende supplémentaire de 1 %, 100.000 fr ; report à nouveau, 12.427 francs.

Le dividende brut est ainsi fixé à 28 francs.

MM. Magnan et Treboul, administrateurs sortants, ont été réélus.

En cours d'exercice, la Société a acquis une usine à Châteauroux, spécialisée dans la construction des pylônes métalliques.

Malgré la crise industrielle, le chiffre d'affaires de la branche « immeubles » a été en progression appréciable. Dans ce département, la Société a exécuté de nombreuses commandes, notamment pour la Banque de France et dix de ses succursales, différents hôtels et plusieurs sociétés immobilières.

Les commandes reçues des compagnies de chemins de fer et des sociétés d'électricité ont été satisfaisantes. La Société a collaboré à l'électrification des campagnes dans l'Eure-et-Loir, les Ardennes, la Gironde et la Sarthe.

Les bureaux d'études mettent au point un système d'électrobus représentant une des meilleures solutions pour les transports en commun dans un grand nombre de cas.

Électro-Entreprise
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} septembre 1926)

L'assemblée ordinaire tenue le 27 août a approuvé les comptes de l'exercice clos le 28 février 1926, se soldant par un déficit de 97.235 fr., ramené à 84.134 francs par l'intervention du solde créditeur du précédent exercice.

MM. Gros et Baguès, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil signale les difficultés de tous ordres rencontrées au cours de l'exercice écoulé : fluctuation des changes, arrêt complet des travaux dans les régions libérées, arrêt momentané des travaux d'électrification des chemins de fer, etc.

L'exercice en cours se présente sous des auspices plus favorables, le carnet de commandée s'élève actuellement à plus de 22 millions.

Parmi les travaux importants exécutés par la Société, il y a lieu de citer : Palais des Beaux-Arts, à Bruxelles ; Hôtel Scribe, Élysée-Palace, garage de la Compagnie Générale des Voitures et de différentes succursales de la Banque de France.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 552 :

Électro-Entreprise

Conseil : P. Guérin, G. Magnan, F. Gros, Dain, Moulun, Treboul, Baguès, Liouville, P. Lacaille, L. Maréchal.

Électro-Entreprise
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1927)

L'assemblée extraordinaire du 20 juin a décidé la **réduction du capital social de 10 millions à 2.500.000 fr.** par réduction de 400 à 100 fr. du nominal des 25.000 actions composant le capital.

Le capital ainsi réduit sera augmenté de 2 millions 800.000 fr. par la création de 8.000 actions de 100 fr. du type des actions actuelles, et 20.000 actions de priorité de 100 francs.

ÉLECTRIFICATION DE L'ÉCLUSE DE JANVILLE
(RACCORDEMENT DU CANAL DE SAINT-QUENTIN À L'OISE).
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mars 1928)

L'électrification de cette écluse, début du programme d'électrification des voies navigables, vient d'être confiée à la Compagnie Thomson-Houston.

Cette Compagnie fournit les tracteurs établis d'après les brevets de M. Cheneau, et toute la partie fixe de l'installation a été étudiée et sera exécutée par la Société l'Électro-Entreprise.

Électro-Entreprise
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mars 1928)

Les travaux d'électrification de la France, qui avaient été fort diminués pendant les derniers temps de nos désordres monétaires, en raison des difficultés de se procurer les capitaux nécessaires, et qui ensuite avaient tardé à reprendre, sont devenus beaucoup plus actifs depuis quelques mois. Les programmes dont l'exécution avait été ajournée ou ralentie sont entrés dans la voie de réalisations plus décidées. Aussi les affaires de l'Électro-Entreprise prennent-elles un nouvel essor. Indépendamment de la branche des installations dans les immeubles, la société avait en carnet, au début de l'année, pour les établissements de lignes électriques, plus de 9 millions de travaux sur lesquels 28 millions restaient à exécuter ; elle avait en outre d'importantes affaires en préparation et des marchés d'une vingtaine de millions étaient sur le point d'être conclus.

Afin de faire face à l'extension de son activité, la Société a porté son capital, à la fin de l'an dernier, de 5.300.000 francs à 7.500.000 francs, en 75.000 actions de 100 francs. Malgré son élévation, le capital est encore inférieur au chiffre de 10 millions auquel il se trouvait, avant la réorganisation financière opérée en juillet 1927 pour liquider définitivement les conséquences défavorables qu'avaient eues pour la société, de même que pour les autres sociétés d'entreprises les perturbations résultant des fluctuations des changes. A ses actions anciennes, du nominal de 400 francs, la Société était arrivée à distribuer des dividendes de 55 fr. 55 avant la crise de 1925-26. Avec sa situation complètement assainie et l'extension de son activité, elle est en voie de retrouver la prospérité dont elle avait fait preuve précédemment.

Électro-Entreprise
(*Le Journal des débats*, 20 octobre 1928)

Cette société va procéder à l'émission, au prix de 120 francs, de 15.000 actions nouvelles de 100 francs, dites O, de même catégorie que les actions anciennes, dont la souscription, ouverte du 22 octobre au 12 novembre inclus, est réservée aux actionnaires, à raison de une action nouvelle pour cinq actions anciennes, à titre irréductible.

Les souscriptions sont reçues, contre remise du coupon n° 11, à la Banque mutuelle d'études et crédit.

Léon-François MASCART, président

Né à Paris V^e, le 24 mars 1870.

Fils de Éleuthère Élie Nicolas Mascart, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, directeur du bureau central météorologique, et de Françoise Léontine Briot.

Frère de Charles Mascart, polytechnicien, dirigeant de sociétés, président des Sultanats du Haut-Oubangui. Voir [encadré](#).

Marié, en 1903, avec Louise Frédérique Germaine Blocq, fille de Louis Blocq, banquier à Toul.

Oncle et père adoptif de Maxime Blocq-Mascart (1894-1965), administrateur de sociétés, dirigeant de l'Organisation civile et militaire (O.C.M.) et du Conseil national de la Résistance.

École navale.

Lieutenant de vaisseau de réserve (26 nov. 1902).

Directeur des Éts Henri Lepaute : phares (balisage des côtes).

Administrateur de Société française du taximètre (1904-1905),

de la Société d'études de navigation (1910), ancêtre de la [Compagnie de navigation Sud-Atlantique](#),

du Verre Triplex (août 1911),

de la Société française de bandages élastiques pour voitures automobiles (1913) (liquidateur en juillet 1914),

de la Société d'Accessoires routiers (août 1919),

de la Société de construction de voitures automobiles (Sizaire-Berwick) à Courbevoie (septembre 1919),

d'« Aladin », Société pour la remise à neuf des lampes électriques à incandescence (janvier 1920),

président des Fonderies et ateliers de l'Ouest (F. A. O.) à Vitré (août 1920),

administrateur de l'Union provinciale immobilière (juin 1922),

des Anciens Établissements Taillandier : ferblanterie, Paris (juillet 1922)(avec sa belle-famille),

de la Société française des théâtres électriques (mars 1926), en remplacement de Louis Blocq : propriétaire du Grenelle-Aubert-palace, absorbé en 1929 par les Éts Aubert,

de la [Banque mutuelle d'études et de crédit](#),

des Établissements Paul Gadot (juillet 1926),

des [Explosifs Minélite](#) (1931)(avec Maxime Blocq-Mascart),

de la Société de captage et d'adduction d'eau (août 1932)

et d'Air-Série : mécanique avion à à Bonneuil-sur-Marne (juin 1939).

Officier de la Légion d'honneur du 24 janvier 1919 : capitaine de corvette de réserve.

Décédé à Paris VII^e, le 12 avril 1949.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 582 :

Électro-Entreprise

Conseil : L. Mascart , P. Lebon ¹¹, Ch. Eymard, Treboul, Baguès, Liouville, P. Lacaille, L. Maréchal, de Beaufort, Société des constructions métalliques de Béthune.

¹¹ Pierre Lebon (1890-1937) : administrateur délégué de la Banque mutuelle d'études et de crédit. Voir [encadré](#).

Électro-Entreprise
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juillet 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 3 juillet, sous la présidence de M. Mascart, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 28 février 1929, se soldant par un bénéfice net de 632.504 francs. Il a été reporté 31.975 francs à la réserve légale et reporté à nouveau le solde.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Alain de Boysson.

La société a, au cours de l'exercice écoulé, réorganisé ses services et poussé avec activité le développement de ses affaires.

La société a traité des affaires nouvelles avec les compagnies de chemins de fer et elle en a d'autres en préparation, ce qui lui assure un développement sensible de son chiffre d'affaires.

La société a obtenu depuis la clôture de l'exercice du gouvernement colombien la commande de l'installation de la téléphonie interurbaine, l'importance de cette commande dépassant 90 millions de francs.

BANQUE MUTUELLE D'ÉTUDES ET DE CRÉDIT
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 avril 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 1^{er} avril, sous la présidence de M. Xavier Loisy, président du conseil d'administration [...].

La société ... a, en outre, prêté son concours à l'Électro-Entreprise pour l'étude des formules de financement du marché de travaux que cette Société a signé avec le ministre des Postes et Télégraphes de la République de Colombie, marché dont l'exécution n'est d'ailleurs pas encore commencée.

Électro-Entreprise
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 9 juillet, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 28 février 1930, faisant ressortir un bénéfice net de 1 million 115.450 fr. 76. Après dotation de la réserve légale, le reliquat disponible, soit 1 059 683 fr. 92, a été reporté à nouveau. Le total des bénéfices s'élève ainsi à 1.667.213 fr. 46.

Le conseil estime qu'il est préférable, pour le développement de l'activité sociale et en raison des grosses affaires dont on attend la réalisation, de ne pas distribuer de dividende cette année pour réserver toutes les ressources disponibles à la consolidation de la situation de la Société.

Le contrat signé avec le ministre des Postes de Colombie n'est pas encore entré dans la période de réalisation, par suite d'événements politiques et économiques qui ont conduit le gouvernement à suspendre momentanément l'exécution de la plus grosse partie des travaux publics en cours.

La Société a, dit le rapport, établi des services de travaux au Maroc et en Algérie pour exécuter les commandes reçues ; elle a créé une société à Bruxelles pour exploiter la situation que ses travaux lui ont valu dans ce pays.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 591 [saisi main] :
Électro-Entreprise
Conseil : L. Mascart, P. Lebon, Treboul, Baguès, Liouville, P. Lacaille, L. Maréchal, A. de Boysson.

L'ÉLECTRO-ENTREPRISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juin 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue le 24 juin, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1930, qui font apparaître un résultat brut de 5 millions 685.032 fr. 19. Déduction faite des frais généraux et dotation de 183.055 fr. 62 aux amortissements, le solde bénéficiaire net ressort à 1.595.015 fr. 29.

Il a été affecté 79.750 fr. 75 à la réserve légale et le solde de 1.515.264 fr. 54 a été reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Droin en qualité d'administrateur ; elle a réélu MM. Mascart et Treboul, administrateurs sortants.

L'activité de la société, dit le rapport du conseil, a continué à se développer en 1930, mais dans des proportions moindres que l'année précédente.

Le contrat avec le gouvernement de la Colombie n'a pas été suivi d'exécution. Ce gouvernement se trouve dans une situation financière très difficile et la Société a à régler avec lui les conséquences d'un retard qui peut rendre improbable la réalisation des travaux.

Les affaires sociales au Maroc se sont développées d'une façon satisfaisante et commenceront à donner leur effet au prochain exercice.

Le conseil a jugé plus conforme aux intérêts de la Société de conserver toutes les ressources disponibles et de ne pas proposer de dividende cette année encore.

L'ÉLECTRO-ENTREPRISE
(*Le Petit Bleu*, 5 juillet 1931)

Il n'est pas reparti de dividende cette année encore

Les actionnaires ont tenu leur assemblée générale ordinaire le 24 juin. Les comptes de l'exercice 1930-1931, au 28 février, qui leur étaient soumis ont fait apparaître un bénéfice de 1.595.015 francs, non compris une somme de 1.667.213 francs, provenant du report des deux exercices antérieurs.

Il a été décidé d'affecter 79.750 francs à la réserve légale; le solde, soit 1.515.264 francs, a été reporté à nouveau, ce qui porte le report total à 3.182.478 francs.

Le conseil a continué à estimer préférable et plus conforme aux intérêts de la société de ne pas répartir de dividende cette année encore afin de garder toutes les ressources disponibles.

La société a tout l'air de prendre l'habitude de ne pas rémunérer le capital, même très modestement, ce qui serait tout de même mieux que rien. Reste à savoir si les actionnaires le prendront aussi facilement. D'autant que ce n'est pas par la cote de leurs titres qu'ils peuvent se consoler de ne rien toucher comme dividende depuis 1925... car il n'est pas précisément consolant de constater que l'action Électro-Entreprise de 100 francs nominal était demandée à la cote à 87 francs ces jours-ci, après avoir valu, au plus haut, depuis janvier dernier, plus d'une trentaine de francs de plus.

D'ailleurs, si nous en croyons le rapport du conseil lui-même, la société a des relations sur lesquelles elle a eu tort de compter. Elle avait ainsi passé un contrat de travaux avec le gouvernement colombien, mais celui-ci, se trouvant dans une situation financière pas très brillante, n'a pu remplir ses engagements et maintenant la société en est à se demander si les travaux en question se feront jamais ; elle va donc, avoir à régler les conséquences d'un retard qui menace de se prolonger indéfiniment.

Au Maroc, les affaires se développent normalement et le conseil paraît compter sur elles pour renforcer les bénéfices prochains.

Quant à la filiale belge, si, pour elle, l'année 1931 s'annonce sous de meilleurs auspices — ce n'est pas difficile —, elle a soldé son premier exercice social en légère perte.

Rien de tout cela ne peut susciter encore de bien grandes espérances : le passé ne fut pas exempt de critiques ; le présent est négatif pour les actionnaires, qui ne touchent rien ; quant à l'avenir... il reste surtout incertain, et le fait que le titre soit « demandé » à 87 francs semblerait plutôt indiquer que si l'acheteur ne trouve pas contrepartie, il ne prendra pas le deuil pour si peu.

POUR MEMOIRE. — Conseil d'administration : MM. Léon Mascart, président et directeur général ; Albert Liouville, vice-président ; Victor Baguès, Alain de Boysson, Pierre Lacaille, Pierre Lebon, Gaston Treboul, Lucien Maréchal. — Cotation : Parquet comptant (actions O), actions P non cotées. ô Service financier : au siège social, 44. avenue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, et Banque mutuelle d'études et de crédit.

Société française de cinématographie et de photographie
Films en couleurs Keller Dorian
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 novembre 1931)

.....
Une troisième proposition tendant au remplacement du conseil par l'assemblée du 12 octobre, conseil composé de M^{me} Keller et MM. Collonges, le Dr Brizard, Vautier et Justen, par un nouveau conseil composé de MM. Léon Mascart, président de l'Électro-Entreprise ; Émile Dupuis, président de la Société Française des Carburants, M. Maxime Bloch, président des Super-Films, et Hugon, ingénieur, a été repoussée dans les mêmes conditions.

Xavier LOISY (1874-1949), président

Polytechnicien.
Président de la Banque mutuelle d'études. Voir [encadré](#).

L'ÉLECTRO-ENTREPRISE

(*La Journée industrielle*, 21 juillet 1932)

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juillet 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue le 20 juillet, sous la présidence de M. Xavier Loisy, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 29 février dernier, faisant ressortir un bénéfice net de 1.298.641 fr. Elle a décidé, sur la proposition du conseil, que ce solde serait employé en totalité à des amortissements complémentaires et à des provisions spéciales.

MM. Victor Baguès et Pierre Lebon, administrateurs sortants, ont été réélus. D'autre part, M. Xavier Loisy, nommé provisoirement administrateur depuis la clôture du précédent exercice, a été ratifié dans ses fonctions.

Le rapport du conseil expose que, durant l'exercice sous revue, l'activité de la société s'est, accrue dans son ensemble, l'augmentation des travaux exécutés sur les chantiers industriels ayant compensé et au delà la diminution subie sur les chantiers d'immeubles. La crise générale a, en effet, moins touché les grands organismes et les syndicats d'électrification, derrière lesquels se trouve en fin de compte l'État ou de grandes collectivités, que les sociétés ou les particuliers. Ces derniers sont durement atteints et il faut s'attendre, pour cette raison, à une grosse diminution d'affaires sur les installations d'immeubles, tant en France qu'en Belgique pour la filiale de l'Électro-Entreprise, [et au Maroc dans cette branche d'activité](#).

Parlant de l'affaire étudiée et mise au point en Colombie et dont le principal s'élevait à 90 millions de francs environ, une demande d'indemnité a été adressée au gouvernement colombien pour non exécution du contrat signé par le ministère des Postes et Télégraphes de Colombie. Des experts ont été nommés pour examiner la question du dommage causé de ce fait à l'Électro-Entreprise

Parlant de l'affectation du solde bénéficiaire à des amortissements complémentaire» et à des provisions spéciales, le Conseil déclare que, grâce à cette dotation, les importantes réserves déjà constituées atteindront un total couvrant entièrement tous les risques actuellement prévisibles.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 622 :
Électro-Entreprise

Conseil : X. Loisy, pdt ; Liouville, v.-pdt ; G. Droin, P. Lebon, Treboul, Baguès, P. Lacaille, A. de Boysson.

L'ÉLECTRO-ENTREPRISE

(L'Information financière, économique et politique, 11 juillet 1933)

La crise a fini par atteindre les organismes et même l'État. Il en est résulté une réduction des travaux qu'exécute la Société dans sa spécialité. L'exercice clos le 28 février 1933 se solde bénéficiaire de 7.839 francs qui viendra s'ajouter au solde reporté des exercices antérieurs pour former un total de 3 millions 190.317 francs. Rappelons que l'exercice précédent s'était soldé par un bénéfice de 1.298.841 francs, employé en totalité à des amortissements et provisions.

L'actif réalisable s'élève à 21.873.166 fr, l'actif disponible à 1.245.272 fr. En regard, le passif exigible a pu être ramené de 15.644.702 fr. à 10.927.183

L'ÉLECTRO-ENTREPRISE

(L'Information financière, économique et politique, 20 juillet 1933)

L'assemblée ordinaire réunie le 19 juillet a approuvé les comptes de l'exercice clos le 28 février 1933. se soldant par un bénéfice de 7.839 francs 64. s'ajoutant au 3.182478 francs.

Il a été pratiqué pour 142.197 fr. d'amortissements.

Le rapport indique que, malgré la crise, société a pu conserver pendant tout l'exercice une activité suffisante pour assurer son existence et maintenir toute sa vitalité.

L'examen du bilan montre que la situation sociale reste saine et même qu'elle s'est sensiblement allégée par la diminution des frais généraux de plus de 1 million de francs, des immobilisations de plus de 300.000 fr., par l'amortissement du portefeuille d'une somme de 300.000 francs, le ramenant à sa valeur réelle ; enfin, par la diminution de 4 919.517 fr. des engagements de la société envers les tiers.

M. Droin, administrateur sortant, a été réélu.

ÉLECTRO-ENTREPRISE

(L'Information financière, économique et politique, 28 juillet 1933)

Cette société est chargée de travaux d'extension et réseaux électriques pour le Syndicat Intercommunal d'Aignan-Plaisance. Le montant approximatif des travaux est de 2.830 000 francs. L'adjudication avait été faite avec un rabais de 36 %.

L'ÉLECTRO-ENTREPRISE

(L'Information financière, économique et politique, 26 juillet 1934)

Réunis le 25 juillet en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 28 février 1934 se soldant par un bénéfice de 9.815 fr. reporté à nouveau.

M. Liouville, administrateur sortant, a été réélu. La nomination de MM. Eugène Dinoire et Géraud ¹², comme administrateur, a été ratifiée.

Pendant l'exercice, la société a continué à exécuter des travaux pour les collectivités, les Compagnies de Chemins de fer et les Sociétés de distribution d'électricité, tant en franco [que dans l'Afrique du Nord](#), ainsi que des travaux d'usines et d'immeubles pour les particuliers. Elle a eu à lutter contre une concurrence très âpre qui a exercé sa répercussion sur l'importance des affaires et leur résultat. La société a cependant pu vivre en équilibre, grâce notamment à une réduction de 20 % de ses frais généraux. Les engagements envers les tiers ont été ramenés de 10.927.183 fr. à 7 millions 027.071 francs.

Eugène Clovis Cyrille DINOIRE, président

Né à Auchel (Pas-de-Calais), le 1^{er} déc. 1875.
Fils de Clovis Jules Eugène (1847-1928), ingénieur, inspecteur principal des Mines de Lens, et de Stella Eugénie Marie Turlotte.
Marié en 1908 avec Jeanne Léautaud.

Élève de l'École supérieure des mines.
Ingénieur aux Mines de Lens.
Administrateur de la Société des Accumulateurs du Nord (fév. 1921),
des Anciens Établissements de Bazelaire, garage à Paris (juillet 1921),
et des Essences et pétroles de Saint-Julien-de-Peyrolas (1927),
Décédé à Paris VII^e, le 28 février 1950).

L'ÉLECTRO-ENTREPRISE

(L'Information financière, économique et politique, 25 juillet 1935)

Les actionnaires, réunis en assemblée ordinaire le 24 juillet, ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 28 février 1936 se soldant par un bénéfice de 45.800 francs qui a été reporté à nouveau. Le report des exercices antérieurs s'élevait déjà à 3.199.250 francs.

Le bénéfice d'exploitation s'est élevé à 3.010.305 francs. Les frais généraux ont absorbé 2.784.489 francs et les amortissements 180.006 francs.

Le conseil fait observer que la concurrence très âpre a amené un avilissement progressif des prix qui sont tombés, dans bien des cas, nettement au-dessous des prix de revient. Pour maintenir son activité dans toute la mesure possible, la société a dû, en conséquence, se contenter de marges bénéficiaires sensiblement inférieures à celles des exercices précédents.

¹² Léon Géraud (1873-1954) : polytechnicien, administrateur colonial, puis directeur général des Consortiums forestier et maritime des grands réseaux français (Gabon). Voir [encadré](#).

ÉLECTRO-ENTREPRISE

(L'Information financière, économique et politique, 29 octobre 1935)

Assemblée extraordinaire le 12 novembre pour annulation par remboursement des 10.000 actions A vote plural, série P. et réduction du capital en conséquence.

ÉLECTRO-ENTREPRISE

(L'Information financière, économique et politique, 17 juillet 1936)

Le bilan de l'exercice 1935-36 (29 février) se clôture avec un léger excédent de 9.807 fr. au lieu de 45.809 fr. précédemment. Les difficultés de toute nature n'ayant fait que s'aggraver pendant cet exercice, il n'a été possible de liquider qu'un nombre infime des affaires anciennes, dont la crise a rendu le règlement difficile. Les négociations amiables, aussi bien que les actions judiciaires sont très lentes. Le conseil estime que la somme de 3.250.000 fr., qui avait été prudemment mise en réserve est d'une envergure suffisante pour couvrir l'intégralité des risques, à l'exclusion de ceux qui sont représentés par l'affaire de Colombie. L'action intentée en Colombie contre le gouvernement a été négative. La Compagnie a été déboutée de sa demande. Aussi, des démarches ont-elles été entreprises auprès du gouvernement français pour obtenir que la cause soit évoquée devant la Cour de Justice internationale de La Haye. Toutes les sommes disponibles figurant au bilan, à l'exception de la réserve légale, seront affectées à une provision pour risques en cours, que le conseil utilisera aux fins d'apurement du passé.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 663-664 :

Électro-Entreprise

Conseil : X. Loisy, pdt hon. ; E. Dinoire, pdt ; Liouville, v.-pdt ; P. Lacaille, adm. dél. ; P. Lebon, L. Géraud, A. de Boysson, G. Droin.

Commissaires des comptes : MM. L. Ravier, J. Bocquet..

ÉLECTRO-ENTREPRISE

(L'Information financière, économique et politique, 10 août 1937)

Les comptes de l'exercice clos le 28 février 1937 font ressortir une perte de 928.851 francs. Ils seront présentés à l'assemblée ordinaire du 25 août.

Le rapport du conseil à ce sujet s'exprime ainsi : En ce qui concerne les résultats de l'exercice 1936-1937, l'incertitude des taux de règlement des marchés en cours d'exécution ne permet pas de présenter un compte de profits et pertes comparable à ceux des années précédentes. Il a été, en effet, impossible d'incorporer à ce compte les résultats afférents à la partie des travaux déjà exécutés au 28 février 1937, puisque, en raison des réajustements de marchés de travaux de longue durée mentionnés ci-dessus, ces résultats n'étaient pas, à cette date, définitivement fixés ; ils ne le sont pas encore actuellement.

L'exercice précédent avait laissé un solde bénéficiaire de 9.806 francs.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'ÉLECTRO-ENTREPRISE
(*Le Petit Bleu*, 7 novembre 1937)

L'exercice écoulé accuse une grosse perte contre un bénéfice insignifiant, le précédent.

Les comptes de l'exercice 1935-36, au 29 février, présentés à l'assemblée générale annuelle du 29 juillet 1936, accusaient un bénéfice bien médiocre de 9.866 fr. après 55.059 fr. d'amortissements ; il s'ajoutait à un report des exercices précédents de 3.242.769 fr. Une somme de 3.252.576 fr. était affectée à une Provision pour risques en cours.

C'est un résultat lourdement négatif que font apparaître les comptes au 28 février 1937, qui viennent d'être soumis à l'assemblée du 27 octobre. Ils se soldent, en effet, après 444.721 fr. d'amortissements, en perte de 928.851 fr..

Dans son rapport, le conseil a indiqué que le début de l'exercice s'était présenté dans des conditions encourageantes ; puis sont venues les nouvelles lois sociales qui ont exercé leur influence déprimante sur la plus grande partie de l'exercice. En fait, le volume des travaux à exécuter s'est sensiblement maintenu, mais dans des conditions d'exécution beaucoup moins satisfaisantes, aussi bien par suite du renchérissement de la main-d'œuvre et des fournitures du marché intérieur qu'en raison de la hausse très marquée des matières importées, hausse due notamment à la tension des changes.

À telle enseigne qu'il a fallu revirer les conditions des marchés de longue durée passés antérieurement à juin 1936. Ces sortes de réajustements donnent fatalement lieu à de laborieuses discussions, si bien que, de nouveaux renchérissements se produisant, on se trouvait dans l'obligation d'étudier de nouveaux avenants, au moment où la question paraissait réglée.

Il a été expliqué, dans le rapport, que cette incertitude des conditions du règlement final des marchés en cours n'a pas permis de faire figurer au compte de Profits et Pertes, les résultats correspondant à la partie des travaux exécutés à la date de clôture de l'exercice, soit au 28 février 1937. Les résultats définitifs, en suspens à cette date, ne sont pas encore connus, d'ailleurs, à la date de la réunion de l'assemblée. Dans ces conditions, il y a toute impossibilité de comparer le dernier compte de Profits et Pertes avec celui du précédent exercice.

Ces jours-ci, l'action Électro-Entreprise a valu une dizaine de francs ; elle est même tombée, cette année, au-dessous du cours rond et ne s'est pas traitée, au plus haut, au delà de 25 fr. Des le 6 juillet 1931, alors qu'elle se tenait à 87 fr., soit 13 fr. au-dessous de la valeur nominale de 100 fr., nous avons souligné le peu d'intérêt qu'offrait le titre.

Les actionnaires n'ont rien touché depuis 1925. Il n'était donc pas exagéré de dire, comme nous le faisons, il y a un peu plus de six ans, que si le passé de l'Électro-Entreprise n'était pas exempt de critiques, et son présent négatif pour les actionnaires, son avenir restait surtout incertain. Il en va de même aujourd'hui, sauf qu'aux cours actuels. après l'effritement de la cote, les porteurs ni risquent plus grand-chose.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. X. Loisy, président honoraire ; E. Dinoire, président ; Liouville, vice-président ; P. Lacaille, administrateur-délégué ; P. Lebon ; L. Géraud ; A de Boysson ; G. Droin.

LES TRAVAUX DE L'ÉLECTRO-ENTREPRISE
(*La Journée industrielle*, 10 novembre 1937)

L'Électro-Entreprise a présenté, au Centre rural, l'équipement d'un poste type de transformation pour réseaux ruraux.

Cette société a été chargée, à l'Exposition, d'importants travaux. Elle a exécuté notamment les installations suivantes :

La cabine générale du Trocadéro (1.500 KVA) et la partie centrale du Palais.

Diverses cabines pour la C.P.D.E.¹³

L'éclairage de la porte et des passerelles de l'Alma.

Le grand salon de la Marine marchande.

Les pavillons de l'Indochine, Larousse, Pernod, etc.

Annuaire industriel, 1938 :

ÉLECTRO-ENTREPRISE (L'), Siège social : 44, r. de la Chaussée-d'Antin, Paris, 9^e. T. Trin. 82-25 à 82-27. Ad. t. Electrisc-96-Paris. Soc. an. cap. 10.000.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. X. Loisy ; Adm.-dél. : MM. A. Liouville et P. Lacaille ; Adm. : MM. Baguès, de Boysson, Drouhin [Droin], P. Lebon, Tréboul.

Entreprises générales électriques haute et basse tension. Installations de chutes d'eau. (29-103).

ÉLECTRO-ENTREPRISE

(L'Information financière, économique et politique, 1^{er} septembre 1938)

L'exercice 1937-38, dont les comptes seront soumis à l'assemblée du 28 septembre, a laissé un déficit de l'ordre de 500.000 fr., contre une perte également de 928.851 fr. pour l'exercice précédent.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'ÉLECTRO-ENTREPRISE

(Le Petit Bleu, 20 novembre 1938)

C'est par une perte légèrement supérieure à 500.000 francs que s'est soldé le dernier exercice.

Réunis en assemblée générale ordinaire, le 9 novembre courant, sous la présidence de M. Eugène Dinoire, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1937-1938 qui, au 28 février dernier, accusent un solde déficitaire de 501.720 francs, venant s'ajouter à la perte de l'exercice 1936-1937, qui n'atteignait pas moins de 928.851 francs.

L'assemblée a réélu M. Lebon, administrateur sortant.

Dans son rapport, le conseil a, tout d'abord, signalé que l'exercice 1937-38 a vu se développer l'expérience économique commencée en juin 1936 et en a supporté les conséquences : hausse continue des salaires, aggravation et complication sans cesse accrues des impôts et des charges sociales, dévalorisation de la monnaie, hausse des matières premières.

C'est dans ces conditions que la société « a eu à discuter de nombreux réajustements de prix pour les marchés signés avant juin 1936.

¹³ Compagnie parisienne de distribution d'électricité.

Le principe de ces réajustements a été admis dans la presque totalité des cas, mais leur réalisation a donné lieu à nombre de difficultés et n'a pu, en général, se faire dans son intégralité. »

En ce qui concerne « les chantiers les plus importants, et, par suite, de plus longue durée, à peine un premier rajustement était-il réalisé que la hausse continue des prix de la main-d'œuvre et des matériaux, obligeait à en discuter un autre, en sorte qu'à l'heure actuelle, il reste encore à régler certaines questions à ce sujet ».

Le conseil signale encore, d'une part, la tendance à augmenter du volume des affaires ; de l'autre, que « l'habitude s'est peu à peu instituée d'inclure dans les marchés une clause de réajustement avec formule s'appliquant automatiquement, ce qui supprime pour l'avenir les risques provenant des hausses successives de la main-d'œuvre et des matériaux ».

La société a pu développer son activité, mais « étant donné la durée de ses marchés, l'effet ne pourra s'en faire sentir que dans les exercices prochains ».

« En ce qui concerne l'exercice sous revue, pendant lequel aucun chantier important n'a été terminé, il a été alourdi par l'augmentation des frais généraux, prévue dès l'an dernier ».

Dans un autre ordre d'idées, le Conseil ajoute :

« Nous avons continué la liquidation des affaires anciennes en prélevant les sommes nécessaires sur la Provision pour risques en cours. En ce qui concerne l'affaire de Colombie, nous poursuivons nos efforts pour obtenir satisfaction ».

Nous noterons que la comparaison des deux derniers bilans fait apparaître les principales variations suivantes :

À l'actif : Dépenses effectuées pour chantiers et travaux, 7.972.058 francs contre 3.327.455 francs ; Clients et débiteurs divers, 10.145.481 francs contre 8.550.013 francs ; Caisses, 487.652 francs contre 345.906 francs ; Banques, 336.762 francs contre 2 millions 195.721 francs.

Au passif : Provision pour risque en cours, 2.760.362 francs contre 2 millions 855.150 francs ; Fournisseurs, 1.007 070 francs contre 681.654 francs ; Effets à payer, 2.836.366 francs contre 1.483.675 francs ; Crédoiteurs et comptes divers, 4.325.139 francs contre 2 millions 308.391 francs.

La comparaison de ces divers chiffres fait nettement apparaître une diminution des disponibilités et une augmentation sensible des éligibilités, ce qui vient s'ajouter à certaines difficultés, soulignées par le Conseil lui-même, en ce qui touche les marchés.

Cela et **le fait que les actionnaires n'aient plus rien encaissé depuis le milieu d'août 1925**, explique bien pourquoi le titre ne s'inscrit à la cote officielle, qu'aux environs d'une dizaine de francs à peine, après être même tombé, cette année, jusqu'à 6 francs et n'avoir pas, au plus haut, dépassé 11 francs.

Il n'était donc pas exagéré de dire, comme nous le faisons, il y maintenant un peu plus de sept ans, que « si le passé de l'Électro-Entreprise n'était pas exempt de critiques et son présent, négatif pour les actionnaires, son avenir restait surtout incertain ».

L'action se tenait alors à 87 francs, soit 13 francs au-dessous de sa valeur nominale de 100 francs.

Aujourd'hui, la cote s'est effondrée à un niveau tellement bas qu'on ne peut que constater que les porteurs ne risquent plus grand chose.

Est-il besoin d'ajouter que nous doutons qu'ils trouvent beaucoup de satisfaction à une telle constatation ?

Bien plutôt regrettent-ils. un peu tard, d'être restés indifférents à nos réserves plusieurs fois confirmées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. X. Loisy, président honoraire ; E. Dinoire, président ; A. Liouville, vice-président ; P. Lacaille, administrateur-délégué ; P. Lebon ; L. Géraud ; A. de Boysson ; G. Droin.

ÉLECTRO-ENTREPRISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 août 1939)

Comme nous l'avons annoncé, après 74.133 fr. d'amortissements, l'exercice clos le 28 février 1939 se solde par un très léger déficit de 5.865 fr., au lieu d'un déficit de 501.720 fr. pour l'exercice précédent. Le conseil explique à ce sujet que la hausse des salaires, des matériaux, des charges sociales et des impôts a rendu nécessaire le réajustement des prix de tous les marchés en cours. Les uns, datant d'avant juin 1936, ne comportaient aucune clause de rajustement des prix ; ils ont exigé et exigent encore de longues négociations pour arriver à établir des avenants successifs tenant compte de la situation économique ; les autres, signés plus récemment, comportent tous des formules de réajustement, dont l'application, souvent automatique, ne soulève en général aucune difficulté. Cependant, certaines d'entre elles donnent parfois lieu à des divergences d'interprétation qui amènent des discussions assez longues.

Voici comment a évolué la situation financière (en 1.000 fr. au 28 février) :

	1938	1939
ACTIF		
Immobilisé	563	310
Chantiers et travaux	7.972	5.295
Clients et débiteurs	10.145	9.463
Effets à recevoir	504	439
Disponible	824	755
Perte reportée	1.420	1.436
PASSIF		
Capital	9.000	9.000
Réserve légale	171	171
Provisions	2.760	1.836
Créditeurs	10.273	7.078

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1272 :

Électro-Entreprise

Conseil : X. Loisy, pdt hon. ; E. Dinoire, pdt ; Liouville, v.-pdt ; P. Lacaille, adm. dél. ; A. de Boysson, G. Droin, R.-A. Egnell ; P. Lebon ; L. Géraud.

Commissaires des comptes : MM. L. Berthault, J. Bocquet..

Électro Entreprise
(*Le Journal*, 17 janvier 1944)

L'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 1943 sera convoquée pour le 26 janvier. Les résultats se soldent par un très léger bénéfice contre 47.904 fr. pour l'année précédente.

Une assemblée extraordinaire convoquée pour la même date aura à statuer sur la réduction du capital de 9 millions à 4.500.000 fr. La cause en est la situation créée par la carence prolongée due aux événements, de la Colombie. Le conseil sollicitera à a même assemblée l'autorisation d'augmenter par tranche le fonds social jusqu'à concurrence de 15 millions.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1291 :
Électro-Entreprise
Conseil : E. Dinoire, pdt ; Liouville, v.-pdt ; P. Lacaille, dir. gén. ; A. de Boysson, R.A. Egnell, P. Lebon.
Commissaires des comptes : MM. J. Sabatier, J. Bocquet.

L'ÉLECTRO-ENTREPRISE
(*BALO*, 15 septembre 1946)

.....
Augmentation de capital. — Par délibération en date du 6 août 1946, l'assemblée générale des actionnaires a autorisé le conseil d'administration à porter le capital social, en une ou plusieurs fois, de 11.052.600 F à 30 millions de francs. En vertu de cette autorisation, le conseil a décidé de porter le capital de la société de 11.052.600 F à 16.578.900 F par l'émission de 55.263 actions de 100 F chacune, à souscrire au prix de 200 F soit avec une prime de 100 F, cette somme de 200 F devant être versée intégralement à la souscription

.....

Le président du conseil d'administration,
EUGÈNE DINOIRE,
2, rue Lavoisier, Paris (8^e),
faisant élection de domicile au siège social,
25, rue du Général-Foy, à Paris.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 1405 :
Électro-Entreprise
Conseil : E. Dinoire, pdt ; P. Lacaille, dir.-gén. ; A. de Boysson, R. A. Egnell, P. Lebon, J. de Bousquet de Florian ¹⁴, J. Chazal, A. de Portzamparc, P. Pradeau.
Commissaires aux comptes. : MM. J. Sabatier, J. Bocquet.

¹⁴ Jean de Bousquet de Florian : marié à Florence Velay. Ingénieur. Associé d'[Albaric-Afrique](#) à Dakar (fév. 1949) :

L'ÉLECTRO-ENTREPRISE

(*L'Information financière, économique et politique*, 10 mai 1950)

Pour l'exercice de 10 mois (1^{er} mars-31 décembre 1949), le bénéfice s'est élevé à 8.800.000 fr. contre 4.004.000 fr. précédemment (12 mois).

Le conseil proposera un dividende net de 10 fr. au lieu de 5 (le capital a, en effet, été porté à 106 millions par incorporation de réserves et doublement de la valeur nominale des actions).

Le regroupement des actions sur la base de 2 actions de 2.500 fr. pour 25 de 200 fr. sera proposé à une prochaine assemblée extraordinaire.

L'ÉLECTRO-ENTREPRISE

(*L'Information financière, économique et politique*, 2 février 1951)

Électro-Entreprise. — Élévation du nominal des actions de 100 à 200 fr. Regroupement des actions (2 nouv. de 2.500 fr. contre 25 art. anc.) 1^{er} février.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1252 :

Électro-Entreprise

Conseil : P. Pradeau, PDG. ; J. de Bousquet de Florian, A. de Boysson, R. Derbanne R.-A. Egnell, J.-J. Heilmann, J. Kneppert, R. Lebon ¹⁵, A. de Portzamparc.

Commissaires aux comptes. : MM. J. Sabatier, J. Bocquet.

Électro-entreprise [Desfossés 1956/1210]

Pradeau (Pierre), 1210 (pdg Électro-entreprise), 1248 (Merlin-Gérin) .

Bousquet de Florian (Jean de)[Anc. élève de l'École Alsacienne. Marié à Florence Velay. Dt Alain (1935), Éric (1938), Pascale (1940)], 1210 (Électro-entreprise).

Derbanne (René)[Paris VIII^e, 1^{er} août 1899-Paris XVII^e, 24 avril 1962][Fils d'Urbain Derbanne, avocat à la cour d'appel de Paris, puis assureur maritime. Neveu de Jacques Derbanne dont la belle-mère était la fille d'Eugène Lebon. Marié à Paris VIII^e, le 24 avril 1933 avec Marie Francine Germaine Thérèse Helyett Fontana. Dont Michel, Bruno, Alain, Véronique][Ing. ECP. Chev. LH], 1210 (pdg Électro-entreprise).

Egnell (Robert Axel)[fils d'Axel. Ép. Christiane Angoulvent. Dir de banque, d'après notice WW 1979 de son fils Erik], 1210 (Électro-Entreprise), 1295 (Mors).

Guérin (Pierre), 936 (Comptoir indus. d'étirage et profilage de métaux), 1210 (Électro-Entreprise), 1830 (AMISOL).

Heilmann (J.-J.)(1903-1989)[ing. ECP][adm. Niabang, caféiers au Cameroun], 197 (adg Union de banques à Paris), 1210 (Électro-Entreprise).

Kneppert (Jean)(1903-1994)[Docteur en droit, chef du contentieux, chef du service fin. et jur., puis gérant (1965-1971) de la Cie Lebon. PDG (1967), puis adm. (1973-1983) de la Cie de distribution de matériel électrique (CDME)] 1210 (adm. Électro-Entreprise [1948-1973]).

Lebon (Rémy)[1892-1976][Petit-fils de Charles, fdt de la Cie Lebon ; fils d'André, anc. président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et des Messageries maritimes ; frère cadet de Pierre, député RPF et pdg Un. de banques à Paris][Anc. adm. Banque de l'Océan Indien, Libano-Syrienne des Tabacs, Crédit foncier de Syrie. Adm. Soc. Niabang, caféiers au Cameroun], 265 (Immeubles de France), 289 (Cie foncière de la Méditerranée), 1210 (Électro-entreprise)[les deux 1^{res} à la suite de son père, la 3^e de son frère].

Portzamparc (Arthur Urvoy de)[ing. ETP. Ép. Jacqueline de la Villéon], 1210 (Électro-entreprise).

¹⁵ Rémy Lebon (1892-1976) : frère cadet et successeur de Pierre (ci-dessus). administrateur de sociétés dont la Banque de l'Océan Indien. Voir [encadré](#).

Coutris (André)[1909-1974][ing. ECP][Cie Lebon], 1210 (dg Électro-Entreprise).

Lacomère (P.), 1210 (secr. gén. Électro-Entreprise).

COMMISSAIRES AUX COMPTES : MM. J. Sabatier, J. Naudy.

SIÈGE SOCIAL : Paris, 32, rue de Mogador. Tél. : PIG. 67-02.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 20 novembre 1913, pour une durée de 99 ans.

OBJET : La production, la distribution, la transformation de l'électricité, sous toutes formes; la fabrication (à l'exception de la lustrerie de luxe et de la ferronnerie d'art), l'achat, la vente, la location de tous appareils s'y rapportant.

CAPITAL SOCIAL : 296.800.000 fr., divisé en 118.720 actions de 2.500 fr. À l'origine, 1.800.000 fr. Ramené à 1.440.000 fr. en 1918. Porté successivement à 2 millions, 4 millions, 5 millions, 7 millions, puis en 1924 à 10 millions en 25.000 actions de 400 fr. Ramené en juillet 1927 à 2.500.000 fr. par la réduction de 400 à 100 fr. de la valeur nominale des titres, puis porté à la même époque à 5.300.000 fr.; puis en novembre 1927 à 7.500.000 fr. par la création de 22.000 actions nouvelles. En octobre 1928, le capital a été élevé à 10 millions par la création de 15.000 actions O (les actions anciennes étant appelées ordinaires O (1 nouv. pour 5 anc.) et 10.000 actions P à vote plural. À cette époque, le capital était représenté par 90.000 actions O et 10.000 actions P à vote plural. En décembre 1935, une assemblée extraordinaire a voté le remboursement des 10.000 actions P et leur annulation ; en conséquence, le capital a été ramené à 9 millions. Ramené en 1944 à 4.500.000 fr.; reporté à 7.500.000 fr., puis à 10.500.000 fr., et à 11.052.600 fr. Porté en 1946 à 16.578.900 fr. par l'émission à 200 fr. de 55.263 actions de 100 fr. (1 nouv. pour 2 anc.). Porté en 1947 à 53 millions par émission à 200 fr. de 364.211 actions nouvelles de 100 fr. (2 pour 1), puis en 1949 à 106 millions par élévation du nominal de 100 à 200 fr. Titres regroupés en 2.500 fr. Porté en 1952 à 212 millions par émission au pair de 42.400 actions nouvelles de 2.500 fr. (1 pour 1). Porté en 1955 à 296.800.000 fr. par émission à 2.750 fr. de 33.920 actions de 2.500 fr. (2 pour 5).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant fin juillet.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, après prélèvements facultatifs pour réserves ou reports : 10 % au conseil. Le solde à 18 disposition de l'Assemblée.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Siège social, Union des Banques, à Paris.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés », actions 26. — Notice SEF : EL 267

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 19 (5 novembre 1951), 13 et 164 fr.; 20 (3 nov. 1952), 13 et 164 fr. ; 21 : droit de souscription (1 pour 1) ; 22 (16 nov. 1953), 164 fr. ; 23 (16 nov. 1951), 164 fr. 24 : droit de souscription (2 pour 5); 25 (28 novembre 1955), 164 fr.

	Amort.	Prov.	Bénéf. net	Réserves	Divid.+tant.	Divid. brut par act.
	(En 1.000 francs)					(En francs)
1945-46	254	—	459	244	—	
1946-47	1.119	—	309	—	—	
1947-48	1.825	—	3.760	1.045	2.650	5 %
1948-49	2.546	—	4.005	1.113	3.182	5 %
1949	13.829	—	8.882	2.469	6.463	12 19
1950	22.999	—	13.698	5.109	8.597	200 %
1951	36.226	14.958	19.257	578	8.836	200 %
1952	34.832	11.847	34.998	7.212	17.780	200 %
1953	43.848	13.341	36.550	5.160	17.195	200 %
1954	48.625	28.835	37.514	21.876	17.195	200 %

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 fr.)

	1950	1951	1952	1953
ACTIF				
Immobilisations (nettes)	69.480	95.172	97.996	86.369
Autres valeurs immobilisées	274	1.506	9.582	10.767
Réalisable .				
Valeurs d'exploitation	1.353.071	1.704.293	2.589.767	2.783.940
Débiteurs	232.130	319.987	332.158	405.185
Titres de placement	675	—	—	—
Disponible	45.210	58.593	64.533	87.654
	<u>1.700.840</u>	<u>2.179.551</u>	<u>3.098.986</u>	<u>3.878.915</u>
PASSIF				
Capital	10.6000	10.600	212.000	212.000
Réserves	2.447	20.780	24.598	29.969
Fonds de renouvellement et provisions	18.666	27.667	20.243	22.761
Dette à long terme	29.000	78.525	20.690	19.855
Dette à court terme	1.531.029	1.927.322	2.781.457	8.052.780
Bénéfices	13.698	19.257	34.998	36.560
	<u>1.700.840</u>	<u>2.179.551</u>	<u>3.098.986</u>	<u>3.878.915</u>

Who's who européen, 1967 :

COUTRIS André. Industriel. Né à Châtillon (Seine), le 27.3.1909. F. : de Félix agent gén., et de Jeanne Chizat. M. le 12 5.1933, à Clamart, avec Sarah Lamouroux. Enf. : Michèle, Alain et Annick. Asc. : Émile Abel Chizat, compos. mus. Ét. : Lycée Lakanal, Éc. centrale des arts et manufactures. Gr. : bach., ing. E.C.P. Carr. : successivement ing., ing. en chef, puis dir. gén. Soc. Lebon et Cie, [prés.-dir. gén. Électro-Entreprise](#), adm. Soc. Merlin-Gerin. Récr. : œuvre soc. Adr. priv. : 155, av. de Clamart, 92 Vanves ; prof. : 32, rue de Mogador, 75 Paris, France.

Suite :

Rachat par Comsip (Compagnie Lebon), passé lui-même en 1980 dans le giron de CGEE-Alsthom.